



PRÉFET DU CALVADOS

## Arrêté portant ouverture d'une enquête publique

### Société ERDF Commune de Caumont l'Eventé

Le Préfet du Calvados  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code de l'Énergie, notamment ses articles L. 323-11 et R. 323-26 ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants et R. 122-1 et suivants ;

**Vu** la demande d'approbation du projet d'ouvrage, présentée au titre du code de l'énergie par la société ERDF, représentée par Mme Cécile Lavogiez, relative à son projet de création d'un poste de transformation électrique 90000 /20000 volts sur la commune de Caumont l'Eventé ;

**Vu** le dossier déposé à l'appui de la demande d'approbation du projet d'ouvrage ;

**Vu** les avis formulés dans le cadre de la consultation du maire et des gestionnaires des domaines publics ;

**Vu** l'absence d'avis de l'autorité environnementale à la date du 25 mars 2016 suite à sa saisine enregistrée le 25 janvier 2016 ;

**Vu** la décision du Président du Tribunal Administratif, en date du 29 avril 2016, désignant Monsieur Henri Leportoux, chef de travaux dans un lycée professionnel à la retraite, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Pierre Legrand, receveur municipal à la retraite, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant ;

**Considérant** que ce projet est soumis aux dispositions des articles L. 123-2 et R. 123-1 et suivants du code de l'environnement et qu'il y a lieu de procéder à une enquête publique sur la demande susvisée ;

Sur proposition de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Il sera procédé du **lundi 6 juin 2016 à 9h00 au vendredi 8 juillet 2016 à 12h00**, à une enquête publique relative à l'approbation du projet d'ouvrage présentée par la société ERDF, représentée par Madame Cécile Lavogiez, concernant le projet d'extension du poste de transformation électrique 90000/20000 volts sur la commune de Caumont l'Eventé (14240).

**Article 2 :** L'enquête sera ouverte sur la commune de Caumont l'Eventé. Pendant la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact et les avis formulés lors de la consultation, sera déposé à la mairie de Caumont l'Eventé (14240) où il sera consultable aux lieux et heures habituelles d'ouverture au public, soit les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h. Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, et tenu à sa disposition.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées au commissaire-enquêteur par correspondance en mairie de Caumont l'Eventé, où elles seront tenues à disposition du public dans les meilleurs délais.

**Article 3 :** Quinze jours au moins avant le début de l'enquête, un avis au public sera affiché en mairie de Caumont l'Eventé.

Les certificats justifiant du bon accomplissement de ces formalités seront adressés à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le même avis sera affiché par le responsable du projet au voisinage des lieux prévu pour la réalisation du projet.

Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par une attestation établie par le responsable du projet.

Un avis au public sera annoncé, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux « Ouest-France » et « Liberté- Le Bonhomme libre » aux frais du demandeur.

L'avis d'enquête ainsi que la notice explicative, les avis formulés dans le cadre de la consultation du maire et des gestionnaires des domaines publics, l'étude d'impact et son résumé non technique seront publiés sur le site internet de la Préfecture du Calvados (<http://www.calvados.gouv.fr>), quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

**Article 4 :** Monsieur Leportoux, commissaire enquêteur titulaire, sera présent en mairie de Caumont l'Eventé et se tiendra à disposition du public pour recueillir les observations écrites et orales les jours et heures suivants :

- le lundi 6 juin 2016, de 9h00 à 11h00 ;
- le mardi 14 juin 2016, de 15h00 à 17h30 ;
- le samedi 25 juin 2016, de 10h00 à 12h00 ;
- le vendredi 8 juillet 2016, de 10h00 à 12h00.

Après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera sous huitaine le responsable du projet et lui communiquera sur place, les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur rédigera :

- un rapport comprenant l'objet du projet, la liste des pièces figurant au dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête ainsi que les observations éventuelles du responsable du projet en réponse aux observations du public ;
- ses conclusions motivées qui devront préciser si elles sont favorables ou non au projet.

Il adressera à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement le dossier de l'enquête déposé en mairie de Caumont l'Eventé, accompagné du registre et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Article 5 :** Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée, dès réception, au président du Tribunal Administratif, au demandeur et au maire de Caumont l'Eventé.

Toute personne pourra en prendre connaissance à la mairie de Caumont l'Eventé et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pendant un an. Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de la Préfecture du Calvados pendant un an.

**Article 6 :** Le Préfet du Calvados statue par arrêté sur la demande d'approbation du projet d'ouvrage présentée par ERDF et objet de la présente enquête publique.

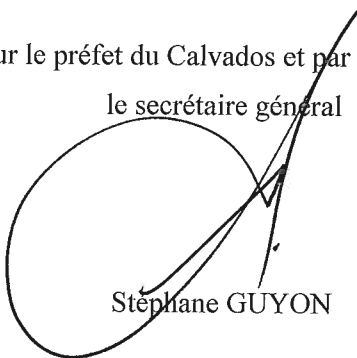
**Article 7 :** Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de Madame Cécile Lavogiez, chargée du projet au sein de la société ERDF au 02 35 07 20 92.

**Article 8 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie, le commissaire-enquêteur et le maire de Caumont l'Eventé sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société ERDF.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Caen le 10 MAI 2015

Pour le préfet du Calvados et par délégation,  
le secrétaire général



Stéphane GUYON

**Copie du présent arrêté est adressée à :**

- M. le Président du Tribunal Administratif ;
- Monsieur le Maire de Caumont l'Eventé ;
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- Monsieur Leportoux, commissaire-enquêteur titulaire.